

# VITICULTURE

ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin  
de santé  
du végétal  
ÉCOPHYTO

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n°8  
Mardi 3 mai 2016

## Faits marquants

**Gelées** : des dégâts épars, localement importants.

**Excoriose** : fin des risques sur tous les secteurs de précocité.

**Mildiou** : nouveaux foyers primaires observés dans le Var, deux dans le Vaucluse.

**Black-rot** : nouveaux symptômes observés dans le Vaucluse, premiers symptômes observés dans le Sud Drôme et les Bouches du Rhône.

## Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade F (5-6f étalées)



Stade G (8-9f étalées)



Stade H (10-13f étalées)

## Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade 6-7 feuilles étalées à 10-11 f étalées, stade 7-10 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 5-6 feuilles étalées à 9-10 f étalées, stade 5-7f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 3-4 feuilles étalées à 8-9 f étalées, stade 4-6f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade 3-4 feuilles étalées à 5-6 f étalées, stade 4-5f étalées majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade 3-4 feuilles étalées à 4-5 feuilles étalées, stade 3-4f étalées majoritaire.

## Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade 6-8 feuilles étalées.

Secteur III (moyen) : stade 5-7 feuilles étalées.

Secteur IV (tardif) : stade 4-6 feuilles étalées).

Secteur V (très tardif) : stade 3-4 feuilles étalées.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : [www.agrometeo.fr](http://www.agrometeo.fr) rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Monsieur Claude ROSSIGNOL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
contact@paca.chambagri.fr  
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN  
Elisabeth RICAUD  
CIRAME  
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres  
84200- CARPENTRAS  
ricaud-e@agrometeo.fr  
04 90 63 22 66

## Dégâts de gel

Photo CA13



Des dégâts de gel peuvent être observés suite aux températures négatives enregistrées localement les 26 ou 29 avril dans le sud Drôme (les Baronnies, la vallée de l'Eygues), le Vaucluse (nord Vaucluse (bordure de rivières et bas fonds), sud Luberon, vallée du Calavon, les secteurs du Ventoux), dans les Bouches du Rhône (Eguilles, Le Puy Ste Réparate, Rognes, Saint Cannat, Lançon, Orgon, Aix en Provence, Gardanne, Rousset, Trets), dans le Var (St Maximin, Pourrières, Pourcieux). Les dégâts sont variables ; ils peuvent atteindre localement jusqu'à 80% et plus.

## Excoriose

**Éléments de biologie** : Cf bulletin n°1

**Estimation du risque** : risque nul sur tous les secteurs de précocité (stade de sensibilité dépassé).

## Mildiou

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°4)

**Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires)**, il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



## Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

### Analyse du risque

Des contaminations très localisées ont été détectées le 30 avril par le modèle Potentiel Système sur les secteurs avec des pluies supérieures à 6 mm. Les symptômes devraient être visibles à partir du 14 mai.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont stables ou en légère baisse.

### Observations

Pas de foyers primaires observés.

**Estimation du risque** : faible à nul.

## Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

### Analyse du risque

Des contaminations très localisées ont été détectées le 30 avril par le modèle Potentiel Système sur les secteurs avec des pluies supérieures à 6 mm. Les symptômes devraient être visibles à partir du 14 mai.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en baisse de 0,5 à 1,8 points.

### Observations

Un foyer primaire a été observé à Orange et un autre à Châteauneuf du Pape.

**Estimation du risque** : faible à nul sur les secteurs sans symptôme, moyen en cas de pluie sur les secteurs avec symptômes (très rares).

## Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

### Analyse du risque

Les valeurs des EPI sont en baisse de 1 à 2 points en moyenne. Les pluies localisées du 30 avril n'ont pas été suffisantes pour engendrer une contamination.

### Observations

Pas de foyers primaires observés.

**Estimation du risque** : faible à nul en l'absence de pluie.

## Territoire Provence

### Analyse du risque

Les valeurs des EPI sont en baisse de 1 à 1,8 points en moyenne. Les pluies du 1<sup>er</sup> mai ont pu engendrer des contaminations secondaires sur les secteurs présentant des symptômes et très localement des contaminations primaires.

### Observations

Un nouveau foyer primaire a été observé à Ramatuelle.

**Estimation du risque** : faible à nul sur les secteurs sans symptôme, moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes.

### Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitants les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

 **Rechercher les foyers primaires** sur les parcelles susceptibles d'être concernées par une contamination au cours des pluies de début avril (Cf bulletins n°3 et 4).

## Black Rot :

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°4)

### Analyse du risque

Les conditions climatiques de cette semaine n'ont pas été favorables à une contamination (durées d'humectation courtes et températures fraîches au cours des pluies du 30 avril).

### Observations

De nouveaux symptômes sont observés dans des parcelles contaminées en 2015 dans le nord Vaucluse, le sud Drôme et les Bouches du Rhône (Tarascon et Noves).

**Estimation du risque** : nul sur les secteurs non concernés par cette maladie en 2015, faible en l'absence de pluie sur les parcelles sans symptôme et concernées par la maladie en 2015, moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes.

 **Rechercher les taches** sur les parcelles susceptibles d'être concernées par une contamination début avril.

## Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

### Observations :

Sur 68 parcelles observées du 27 avril au 3 mai, 1 seule présente des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque : moyen à fort en secteur I, faible à moyen en secteur II, nul sur les autres secteurs de précocité.

## Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 1ère génération

Éléments de biologie : Cf bulletin n°2



Eudémis : papillon au repos sur une feuille de Vigne



Cochylis : papillon au repos sur une feuille de Vigne

### Observations :

Les vols sont en baisse en secteurs I et II.

La modélisation ACTIV prévoit les premières larves L3 entre le 2 et le 6 mai en secteur I, le 6 et 8 mai en secteur II, entre le 9 et le 13 mai en secteur III, entre le 13 et le 15 mai en secteur IV.

Estimation du risque : nul.

larve d'eudémis



larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée

Les territoires



**Les abeilles butinent, protégeons les !**  
**Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Eléonore Guinot (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*